

## LE PROJET DE RÉSEAU DANS LA REFONDATION

### Orientations nationales

Le projet de réseau s'articule aux projets d'école et aux contrats des établissements du second degré. Il est la contrepartie de l'autonomie et des moyens donnés aux acteurs du réseau pour résoudre les difficultés rencontrées. Il manifeste l'engagement des personnels du réseau dans les orientations portées par le référentiel. Le projet de réseau associe l'ensemble des acteurs et des partenaires de l'éducation prioritaire (parents d'élèves, associations, membres des équipes éducatives, élus...). Il définit les objectifs donnés à l'action pédagogique et éducative dans le réseau pour quatre années. Il précise la hiérarchisation de ces objectifs et des actions conduites en conséquence ainsi que la façon de les mettre en œuvre en regard de ce qui est attendu. Enfin, le projet de réseau comprend un plan précis, des échéances, des modes de suivi et d'évaluation.

Il identifie les missions confiées aux personnels en appui, en cohérence avec les activités des autres enseignants et plus généralement de tous les intervenants au sein du réseau. **Il précise comment les actions proposées sont adaptées aux besoins des élèves.**

Formalisé en un document accessible à tous les partenaires concernés, il fait apparaître :

- le diagnostic de départ et une détermination rigoureuse des objectifs ;
- les actions retenues et les modalités de leur mise en œuvre ;
- les partenaires de l'action, les moyens mobilisés ;
- le calendrier des mises en œuvre ;
- les modalités d'évaluation prévues et la manière de les mettre en œuvre selon une périodicité adaptée aux besoins d'une régulation pertinente de l'action."

A retrouver sur le site national *Éducation prioritaire*, ainsi qu'une bibliographie relative aux contrats et au pilotage : [http://www.reseau-canope.fr/educationprioritaire/agir/item/ressources/un-projet-de-reseau-etabli-en-fonction-des-orientations-d u-referentiel-et-ducontexte-local.html](http://www.reseau-canope.fr/educationprioritaire/agir/item/ressources/un-projet-de-reseau-etabli-en-fonction-des-orientations-d-u-referentiel-et-ducontexte-local.html)

La refondation de l'éducation prioritaire est en cours. Elle participe de l'objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales tel qu'il est inscrit dans la loi de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013. Il s'agit ainsi de ramener à moins de 10 % les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France. Les écarts

dans la maîtrise des compétences de base en français en troisième sont actuellement de l'ordre de 35 % en collèges ÉCLAIR ([note d'information du 7 mai 2013](#)).

**La refondation de l'éducation prioritaire est avant tout pédagogique.** Les réussites observées montrent que c'est principalement dans le quotidien des pratiques pédagogiques et éducatives que se joue la réussite scolaire des élèves issus des milieux populaires. Une approche systémique (c'est à dire reliant l'ensemble des acteurs intervenant auprès des élèves, mettant une cohérence dans les dispositifs mis en place pour lutter contre les inégalités sociales et culturelles) inscrite dans la continuité des parcours, est donc essentielle. Le référentiel de l'éducation prioritaire offre ainsi aux personnels des repères solides, fiables et organisés, issus de l'expertise des personnels, de l'analyse des inspections générales et des travaux de recherche.

Le référentiel est à la disposition de tous. Il sera enrichi de fiches repères qui faciliteront le partage d'expérience.

#### Pourquoi un référentiel ?

Le référentiel s'inscrit dans une démarche prenant en compte la dimension collective du métier d'enseignant, dimension encore plus nécessaire pour la prise en charge des publics les plus éloignés de l'école.

Il met en système des repères communs pour toute la communauté éducative. Il est l'héritage de ce qui se fait, parfois depuis longtemps, en éducation prioritaire et ailleurs, de ce qui a été identifié comme facteur de réussite dans des travaux de recherche, dans les rapports d'inspection générale, (y compris le rapport Moisan-Simon).

Ce ne sont pas des injonctions mais des pistes de travail, des orientations qui doivent se nourrir du travail collectif des acteurs. Le référentiel ne se focalise pas sur l'innovation mais se centre sur les conditions de la réussite et pointe les directions à éviter. Il établit des priorités, ainsi pour les acteurs la priorité à l'accompagnement et à la formation en équipe sur le terrain ou pour les apprentissages les compétences à l'oral mais aussi la production d'écrits.

#### Une approche systémique

L'approche systémique articule ce que l'on comprend des difficultés d'apprentissage des élèves, des difficultés d'enseignement des enseignants et des difficultés de piloter, de former et d'accompagner. Un aller-retour constant entre le territoire, la formation et la recherche semble être un des facteurs clés de la réussite.

#### Un outil évolutif

Le référentiel évoluera par une démarche descendante et ascendante : pour chaque item, des fiches seront envoyées dans les académies. Au départ, elles comprendront seulement une explication de l'importance de l'item et les liens avec les autres items ainsi qu'une bibliographie. Ensuite, les fiches seront enrichies par les expériences et les réflexions des réseaux qui seront validées au niveau académique puis national avant d'être diffusées sur le site de l'éducation prioritaire qui sera réorganisé prochainement. Cette démarche prend du temps mais c'est une condition de la réussite.

#### Un outil commun

Le référentiel peut être utilisé comme un outil dans la révision du contrat d'objectif du réseau, refonte du projet d'école, définition des missions d'un maître +. Le référentiel est une référence commune.

## [Repères](#)

L'éducation prioritaire a été définie comme une priorité lors de la concertation conduite pendant l'été 2012 sur la refondation de l'École de la République. L'éducation prioritaire participe de l'objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales tel qu'il est inscrit dans la loi du 8 juillet 2013. Il s'agit de ramener à moins de 10 % les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France.

**La refondation de l'éducation prioritaire s'est inscrite dans un processus de concertation.**

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, la politique d'éducation prioritaire a fait l'objet d'une évaluation. Le directeur général de l'enseignement scolaire a présenté le rapport de diagnostic, à l'assemblée nationale, le 23 juillet 2013.

### **Intervention du DGESCO et rapport de diagnostic**

<http://www.education.gouv.fr/cid73390/actualite-de-l-education-prioritaire-intervention-du-directeur-general-de-l-enseignement-scolaire-devant-la-mission-d-information-commune-sur-la-politique-d-education-prioritaire-le-23-juillet-2013.html>

État des lieux de l'éducation prioritaire à la rentrée 2012, note d'information – DEPP 13.07 :

<http://www.education.gouv.fr/cid26181/etat-des-lieux-de-l-education-prioritaire-a-la-rentree-2012.html>

Chaque réseau d'éducation prioritaire a été invité à organiser une demi-journée de concertation en octobre 2013 afin d'échanger sur le diagnostic et de réfléchir aux modalités de mise en œuvre des leviers identifiés dans le rapport. Ces échanges se sont poursuivis lors d'assises inter-académiques.

### **Les 10 points de la synthèse nationale**

Le 16 janvier 2014, Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, et George Pau-Langevin, ministre déléguée chargée de la réussite éducative, ont présenté de nouvelles orientations pour l'éducation prioritaire. La refondation de l'éducation prioritaire :

- o **est avant tout pédagogique ;**
- o **soutient le travail en équipe, la réflexion et la formation au sein des réseaux ;**
- o **s'appuie sur une nouvelle carte prenant en compte les contextes économiques et sociaux actuels.**

### **La circulaire du 4 mai 2014**

Pour accompagner la mise en œuvre de cette nouvelle politique d'éducation prioritaire, quatorze mesures-clés ont été définies autour de trois axes :

- o **l'accompagnement des élèves dans leurs apprentissages et la construction de leur parcours scolaire ;**
- o **la formation et la stabilité des équipes éducatives ;**
- o **le développement d'un cadre propice aux apprentissages.**

### **Les mesures-clés de la refondation**

Issu de ce processus de concertation et prenant appui sur l'analyse des inspections générales et des travaux de recherche, un référentiel de l'éducation prioritaire offre des repères solides, fiables et organisés pour l'action dans les réseaux d'éducation prioritaire.